

Administration Communale

Séance du 27 mai 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/05/001/NS

1.- Autorisation de dépassement des douzièmes provisoires dans le cadre du budget ordinaire fais de fourniture pour la signalisation routière – Information .-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Secrétaire communal a.i.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation ;

Attendu que le budget 2013 n'est pas encore revenu approuvé par la tutelle et l'Administration travaille toujours en 1/12 ème ;

Attendu que des travaux de marquage routier doivent se faire le plus tôt possible pendant la période d'été.

Attendu que pour ce faire, il faut dépasser les ½ autorisé à ce jour ;

Les engagements de dépenses doivent se faire sur le budget ordinaire « fourniture pour la signalisation routière » ;

Attendu l'article 14 § 2. 1° du règlement général de la Comptabilité communale ;

PREND CONNAISSANCE dudit dépassement.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal a.i.,
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal a.i.,
J-L. LAMBRECHTS.

Le Bourgmestre,
Ch. MOUREAU.